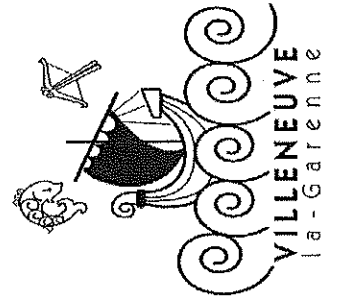


**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ETHIQUE EXTRA-  
MUNICIPALE  
2023**

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231219-2023\_12\_19\_34-DE  
Date de réception préfecture : 11/01/2024



# SOMMAIRE

- Travaux de la commission du 16 janvier 2023
- Travaux de la commission du 23 mars 2023
- Travaux de la commission du 18 octobre 2023
- Prochaine réunion le 24 janvier 2024

## COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE DU 16 JANVIER 2023

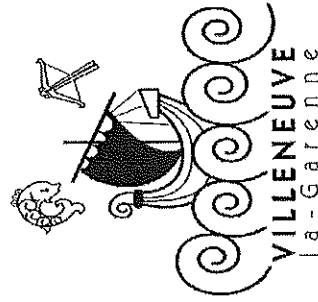
- **a-compte rendu de l'audit sur les conditions d'attribution des places en crèches depuis le mandat 2020**

Lors de sa séance du 16 janvier 2023, la référente alerte éthique a présenté les conditions d'attribution des places en crèches depuis le mandat 2020.

Il en ressort que le processus d'attribution des places est très complexe avec un vocabulaire spécifique au secteur. La référente alerte éthique a constaté un fonctionnement totalement transparent. Une vérification a été faite sur le site internet, dans les dossiers en version papier et numérique en interne. Une méthodologie de travail des agents très rigoureuse se mettant eux-mêmes des filtres de contrôle. L'organisation est structurée de manière à permettre de répondre aux besoins des Villéno-garennois et de chercher à atteindre une occupation des places à 100%.

La référente alerte éthique s'est entretenue avec Madame Fofana, 3<sup>ème</sup> Maire adjointe en charge de la Petite enfance, Enfance, Affaires scolaires, Restauration scolaire et Réussite éducative. Si elle devait résumer sa vision en deux phrases, se serait de la manière suivante :  
Offrir plus de places aux Villéno-garennois,  
Rassurer les administrés et offrir aux Villéno-garennois un outil accessible à distance pour suivre au quotidien leur dossier.

Avis de réception en préfecture  
092-219200789-20231219-2023\_12\_19\_34-DE  
Date de réception préfecture : 11/01/2024



## COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE DU 23 MARS 2023

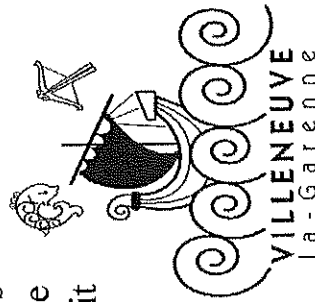
- **b-Présentation d'associations ayant bénéficié pour la première fois du versement d'une subvention en 2023**

Lors de la séance du 23 mars 2023, trois associations ont été invitées par la commission afin de se présenter et de présenter leur association.

L'association GORILLA VILLENEUVE THAI a été créée le 29 juin 2022. Son Président, Monsieur Tarek MOUHOB, a conté l'histoire de son association, ses motivations, son partenariat avec la Commune et les raisons pour lesquelles il demandait une subvention d'un montant de 30 000€.

L'association AML, créée le 10 janvier 2021 représentée par Madame Amel MIR en qualité de Présidente est venue présentée son association en intervenant sur 4 pôles d'action notamment l'humanitaire (avec les Maraudes hebdo durant lesquelles 5 000 repas ont été distribués), le recyclage de jouets, la jeunesse (100 adhérents dont 30% de villénogarenois et le reste venant d'autres villes, 30 bénévoles, la réussite éducative...) et l'intergénérationnelle à travers l'interculturelles et l'interreligieux. L'association aide d'autres associations.

Le Président de l'association SOLIDARITE START UP, Monsieur Taha SARHAN, a expliqué ces actions itinérantes avec la Faculté de Nanterre, ces liens avec la FABRIK, la MISSION LOCALE, le CLUB D'ENTREPRISES. Cette association cible les jeunes de 18-25 ans pour développer leur esprit d'entrepreneuriat et de leur donner les clés de la réussite à la conduite d'une création d'une société.





## COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE DU 18 OCTOBRE 2023

- **c-Proposition d'un débat sur les conditions d'expression dans les tribunes mensuelles du magazine municipal**

Lors d'un Conseil municipal, Monsieur Massou avait demandé de revoir l'espace accordé aux élus d'opposition dans la tribune du magazine municipal. C'est pourquoi, le Président de la commission a proposé aux membres de la commission un débat sur les conditions d'expression dans les tribunes mensuelles du magazine municipal. Il a été, ainsi, proposé de présenter lors de la prochaine séance une proposition de modification du règlement intérieur du Conseil municipal.

## COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE DU 18 OCTOBRE 2023

- **d-Présentation des règles de publicités et de mise en concurrence sur le domaine privé communal**

Lors de la séance du 16 janvier 2023, un membre de la commission a proposé que soit réalisée une mission d'audit sur les conditions d'attribution de biens relevant du domaine privé communal par des promoteurs. Ainsi, lors de la séance du 18 octobre 2023, il a été proposé de reporter ce point en raison de l'absence du membre de la commission à l'origine de cette saisine.

# COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE DU 18 OCTOBRE 2023

## CONSEIL MUNICIPAL ABSENCE DES ELUS

Fonction	NOM	06-oct-22	15-déc-22	16-févr-23	06-avr-23	09-juin-23	15-juin-23	12-oct-23	TOTAL ABSENT AVEC PVR
Maire	PELAIN Pascal								
Premier adjoint	BANSEDE Carine								
Deuxième adjoint	BARCHAERT Frédérique								
Troisième adjoint	FOFANA Khady			1					2
Quatrième adjoint	PERICARD Amaud						1		2
Cinquième adjoint	LARIK Lella	1					1		3
Sixième adjoint	FRANÇOIS Alain-Xavier						1		2
Septième adjoint	AAZIZ Fatima								
Huitième adjoint	HADDOUCHE Bachir					1			1
Neuvième adjoint	HERTIG Sandrine								
Dixième adjoint	GURUNG Kiran	1				1			2
Onzième adjoint	KHATTALA Zoubida						1		2
Douzième adjoint	BAYLAL Laitcen								
CMD	LABORNE Monique								
CMD	KOBBI Saïb						1		1
CMD	HENRIOL Mirthe	1							1
CM	BENTAI Abdelaziz	1							2
CMD	OUHAMMOU Larbi						1		1
CM	PINTO Eduarda								
CMD	AMAGHAR Mohamed								
CM	MOHAMMED Joanna	1							1
CM	RASSABY Emmanuelle	1				1			3
CMD	KIRINDI ARACHCHIGE Dayan	1							1
CMD	SERIR Fatma						1		3
CM	PELEAU Erick						1		1
CM	LEVY Yael						1		5
CM	KANTE Maniam						1		3
CM	DOUAY Christophe	1					1		7
CM	LAGARDE Jérôme								
CM	AIT OMAR Abdel	1					1		7
CM	PAYET Sandrine						1		1
CM	MASSOU Gabriël						1		5
CM	NIELBIEN Eve								
CM	KETA Gnaoussou						1		1
CM	CHAVANNE Rolande								
			1				1		3

Accusé de réception en préfecture  
le 19-2023\_12\_19\_34-DE  
Date de réception : 11/01/2024

### • e-Assiduité des élus

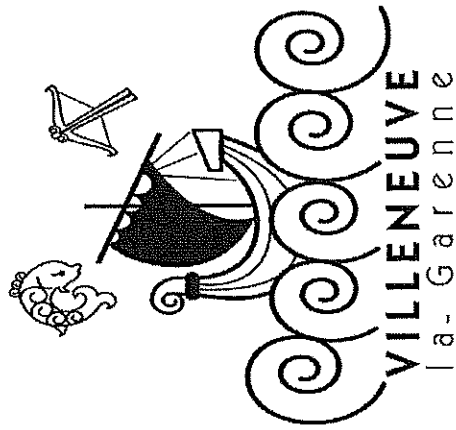
Lors de sa séance de la commission du 18 octobre 2023, un tableau recensant la présence ou l'absence des élus a été présenté afin de permettre de vérifier l'assiduité des élus. Vous le trouverez ci-dessous.

Pour rappel, la charte prévoit une diminution de 50% de l'indemnité du mois de cette absence après quatre absences constatées à l'une des séances pendant une durée de 12 mois sans justificatif.

**Au regard de cette règle, aucun élu n'a fait l'objet d'une diminution de son indemnité.**



**Merci pour  
votre  
attention.**



Accusé de réception en préfecture  
002-219200189-20231219-2023\_12\_19\_34-DE  
Date de réception préfecture : 11/01/2024